

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63



Envoyé en préfecture le 03/10/2026
Reçu en préfecture le 03/10/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20261003-26_07_130-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 30/09/2026

Date de la convocation
24/09/2026

L' an 2026, le 30 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
24/09/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GABOREL Nadine à Mme AMIOT Marie-Noëlle, M. NOEL Valentin à Mme PERRÉ Corinne
Absent(s) : M. CONNAN Anthony

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 26-07-130

Objet : LOTISSEMENT LE CLOS DES PRÉS - CESSION DU LOT N°13 (FAVIN)

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Bruno HEURTEBIS, qui expose :
Des particuliers non primo-accédants souhaitent acquérir le lot n° 13 du lotissement communal « Le Clos des Prés ». Ce lot, cadastré en section ZN n°624, a une contenance de 507 m². Le prix de vente hors taxe du lot est de vingt mille trois cent quatre-vingt seize euros et soixante et un cents (20 396,61 € HT), la TVA sur marge étant de deux mille quatre cent dix-huit euros et trente neuf cents (2 418,39 €), le prix de vente TTC est donc de vingt deux mille huit cent quinze euros et zéro cent (22 815,00 € TTC), soit 45,00 € TTC le m².

M. HEURTEBIS précise que la valeur vénale établie par le pôle d'évaluation domaniale (Direction des Finances Publiques) en date du 4 décembre 2023, est de 17 238 € HT, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de céder le lot n° 13 du lotissement « Le Clos des Prés », cadastré en section ZN n°624, d'une superficie de 507 m², à M. et Mme Jean-Michel FAVIN, domiciliés au n° 3 cour des Chamblis à

Bellot (77510) ;

- Dit que le prix de vente du lot est de quarante cinq euros TTC (45,00 € TTC) le m², soit un prix total de vingt deux mille huit cent quinze euros TTC (22 815 € TTC), les frais d'acte en sus étant à la charge des acquéreurs ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:

Le Maire,

Marie-Noëlle AMIOT

